



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération"
Séance du 8 décembre 2022

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT GILLES
CROIX DE VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 37

DELIBERATION
n° 2022 - 08 - 14

L'an deux mille vingt-deux, le 8 décembre, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 29 novembre, s'est réuni à la Salle de Spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Patricia ROUVREAU, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Christine BERNARD, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Nicole BOULINEAU, Jérôme MESNARD, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Yann THOMAS, Frédéric FOUQUET, Laurent DURANTEAU, Isabelle DURANTEAU, Thomas PERROCHEAU, Joël GIRAudeau, Béatrice JUSTIN, Kathia VIEL, Valérie VECCHI, Chantal GREAU.

Pouvoirs : Yann THOMAS à Séverine BESSONNET LE CLEC'H / Frédéric FOUQUET à Céline DELOMME / Laurent DURANTEAU à Christine BERNARD / Isabelle DURANTEAU à Xavier BERNARD / Thomas PERROCHEAU à Jérôme MESNARD / Joël GIRAudeau à François BLANCHET / Béatrice JUSTIN à Denise RENAUD / Kathia VIEL à Jean-Yves LEBOURDAIS / Valérie VECCHI à Laurent BOUDELIER.

Maryse AUGUIN est désignée secrétaire de séance.

**Budget annexe Assainissement : Transfert de
prêts vers le budget annexe
Assainissement Régie**

Lors du transfert de la compétence « Assainissement Eaux Usées », la Communauté d'Agglomération fut contrainte de créer deux budgets annexes.

L'un "ASSAINISSEMENT" regroupant les communes dont la gestion de l'assainissement s'effectuait à travers une Délégation de Service Public (DSP), l'autre "ASSAINISSEMENT REGIE" regroupant celles dont la gestion s'effectuait à travers des contrats de prestations de services.

L'objectif étant progressivement de ne posséder qu'un seul budget pour la gestion de cette compétence.

En 2022, les communes de Le Fenouiller, Notre Dame de Riez, Brem sur Mer et Brétignolles sur Mer, ont, avec le changement de mode de gestion, intégré le budget annexe « ASSAINISSEMENT REGIE » et en 2023 les communes de Coëx et Commequiers intégreront à leur tour ce budget.

A cet effet, il convient de transférer les prêts suivants, rattachés à ces communes sur le budget ASSAINISSEMENT REGIE :

⇒ A compter du 1^{er} janvier 2022 :

N° du prêt	Banque	Année de réalisation	Durée	Commune	Capital initial	Capital restant dû au 31/12/2021
57900313	CREDIT AGRICOLE	2009	15 ans	Givrand	230 000 €	47 849,69 €
7106346	CAISSE D'EPARGNE	2006	15 ans	Notre Dame de Riez	54 000 €	1 175,06 €

⇒ A compter du 1^{er} janvier 2023 :

N° du prêt	Banque	Année de réalisation	Durée	Commune	Capital initial	Capital restant dû au 31/12/2022
67159633	CREDIT AGRICOLE	2010	30 ans	Coëx	1 700 000 €	1 244 500,19 €
1000082873	CREDIT AGRICOLE	2017	15 ans	Commequiers	300 000 €	206 171,29 €

**Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2017-06-03 du 21 septembre 2017 relative à la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération,

Vu le BP 2022 et ses décisions modificatives,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 17 novembre 2022,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'autoriser le transfert des prêts ci-après désignés du budget annexe ASSAINISSEMENT vers le budget annexe ASSAINISSEMENT REGIE :

⇒ A compter du 1^{er} janvier 2022 :

N° du prêt	Banque	Année de réalisation	Durée	Commune	Capital initial	Capital restant dû au 31/12/2021
57900313	CREDIT AGRICOLE	2009	15 ans	Givrand	230 000 €	47 849,69 €
7106346	CAISSE D'EPARGNE	2006	15 ans	Notre Dame de Riez	54 000 €	1 175,06 €

⇒ A compter du 1^{er} janvier 2023 :

N° du prêt	Banque	Année de réalisation	Durée	Commune	Capital initial	Capital restant dû au 31/12/2022
67159633	CREDIT AGRICOLE	2010	30 ans	Coëx	1 700 000 €	1 244 500,19 €
1000082873	CREDIT AGRICOLE	2017	15 ans	Commequiers	300 000 €	206 171,29 €

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré,
 Les jour, mois et an que dessus,
 Au registre sont les signatures,
 Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :
 - de la transmission au contrôle de légalité le : 12 DEC 2022
 - de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 12 DEC 2022

Givrand, le 9 décembre 2022

Le Président,

François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.